

Réf: Dossier 471903

Avis de constitution

SOCIETE « SANOGO ABOUBAKAR ET FONCIER DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SANAFCI SARLU »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA
ZONSONKOI, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/12/2025, et enregistrés le 12/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANOGO ABOUBAKAR ET
FONCIER DE COTE D'IVOIRE » en abrégé « SANAFCI SARLU
»

Objet : - FONCIER

- BTP

- IMMOBILIER.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN ANYAMA
ZONSONKOI, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M SANOGO ABOUBAKAR (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-14203 du 26/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°82020/GTCA/RC/2025 du 26/12/2025

